



PRIME COVID-19



Le contexte

En mars 2020 : vos élus demandent l'octroi d'une prime pour remercier tous les salariés qui contribuent en présents ou en télétravail à la poursuite de l'activité :

- En juillet : la direction invite les Organisations Syndicales à négocier cette prime
 - Une Décision Unilatérale est possible mais elle préférerait obtenir un accord,
 - **Elle refuse de donner une prime pour les télétravailleurs, et certains managers pourtant présents sur site par obligations,**
 - Elle souhaite donner une prime uniquement aux salariés en production, sous certaines conditions de présence sur site et propose un maximum de 800€ pour 483 salariés,
- La CFDT a réclamé d'inclure **tous les salariés** au moins présents sur les sites à 20% et l'augmentation de la prime à 1 000€

Détail pour la France de la Prime Mondiale

Versement d' « une prime ayant pour objectif de récompenser le travail des salariés ayant été présents sur les sites, soumis à sujétions particulières et ayant exercé une activité extraordinaire liée à la crise sanitaire (sites de production, services généraux, service sécurité, service informatique, services de santé, R&D) et ayant permis la poursuite de notre activité dans le contexte actuel de crise sanitaire »¹.

Durée de présence effective du 17 mars au 10 Mai 2020 en nombre de jours	% de la Prime	Montant Prime	Nombre de salariés concernés
en télétravail ou arrêt travail (malade, garde enfants, etc ...)	0%	0	env 1 860
Présent sur site mais < à 20%	0%	0	111
Présent sur site ≥ 20% à < 40%	30%	300 €	72
Présent sur site ≥ 40% à < 60%	50%	500 €	85
Présent sur site ≥ 60% à < 75%	75%	750 €	71
Présent sur site ≥ 75%	100%	1 000 €	401

Prime de risque ?

	Vitré	Dijon	SER	Osny	T2 et sites
	0	0	0	0	0
	31	11	17	1	12
	32	18	24	1	10
	27	10	21	3	10
	237	54	63	2	45

TOGETHER ? ONE TEAM ?

La Direction d'IDEMIA exclue tous les autres salariés (notamment télétravail) qui ont pourtant, comme l'indique la direction dans d'autres communications, permis à l'entreprise « de vivre » pendant ce confinement. Sans les télétravailleurs, sans les fonctions supports (Supply chain, logistique, finance, etc ...) il n'y aurait pas eu de poursuite d'activité. Cette population qui en grande partie n'a toujours pas d'augmentation, n'aura pas de prime, et verra son intéressement diminuer d'autant.

Les salariés qui ont dû prendre leurs congés pendant la période de confinement, qui ont acceptés des alternances de télétravail (home office) pour réduire les effectifs sur site sont aussi laissés sur la touche.

Même si la direction a compris notre message sur l'importance d'inclure la R&D, elle prend le risque de diviser les salariés. La CFDT s'y refuse.

Section syndicale CFDT GROUPE IDEMIA

JUILLET 2020

¹ Préambule de l'accord soumis par la Direction